

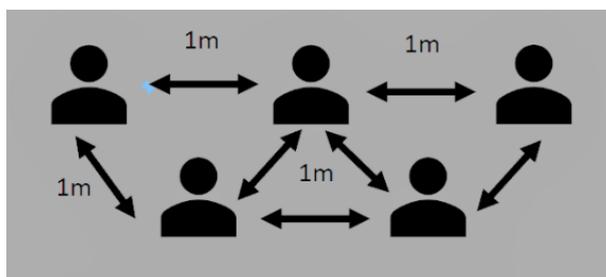
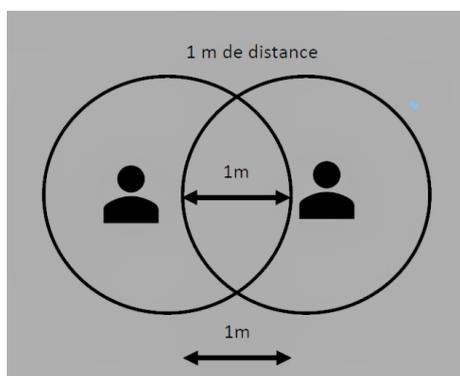
PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS

Année scolaire 2020-2021

Respect des gestes barrières

a. Préconisations générales

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (maux de tête, toux, gêne respiratoire, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat, etc...). De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre à l'école de musique. Ils se signalent auprès du médecin et en informent le directeur.
- Les professeurs et les membres du bureau s'appliquent les mêmes règles.
- Les parents ne doivent ni entrer dans les salles de cours, ni attendre dans les halls des bâtiments ; ils peuvent néanmoins aller jusqu'à la salle pour s'assurer que le/la professeur/e est bien là avant de laisser leur enfant.
- Chaque élève ou participant vient muni de son propre petit matériel : instrument de musique (lorsqu'il est transportable, bien sûr), crayon, gomme, cahier, serviette à condensation pour les instruments à vent, partitions,...
- Le port du masque est obligatoire par les professeur/e/s et les élèves de plus de 11 ans pendant les déplacements et dans tous les lieux clos. Le masque est conseillé pour les enfants de moins de 11 ans lors de leurs déplacements.
- Au début de la période de cours et éventuellement à la fin, les professeurs passent un coup de désinfectant sur les poignées de porte de leur salle. Ils sont seuls habilités à ouvrir et fermer les portes de leur salle. Les élèves attendent dans le hall jusqu'à ce que le professeur les invite à entrer.
- Le nettoyage des mains est obligatoire avant et après le cours (professeur/e/s et élèves) à l'eau et au savon pendant au minimum 30 secondes, ou frictionnées avec du gel ou une solution hydroalcoolique si ce n'est pas possible.
- La distance physique à respecter est de 2 m entre deux personnes pour les bois, vents, chant et toute situation dans laquelle le port du masque n'est pas possible ; et de 1m entre deux personnes pour tous les autres cas :



- Les ouvertures/portes sont maintenues ouvertes dès lors que cela n'est pas incompatible avec les règles de sécurité, ou avec les contraintes acoustiques d'activités ayant lieu dans plusieurs salles en proximité.

- Il est indispensable d'aérer systématiquement les locaux entre deux élèves ou deux groupes d'élèves, et au minimum 15min toutes les 3h.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique bien fermé, si possible lui-même placé dans un second sac.
- Les élèves sont invités à prendre l'habitude de désinfecter eux-mêmes à la fin du cours leurs chaise, bureau et pupitre.

b. Équipements de protection

Il est mis à disposition dans chaque salle des masques, du gel hydroalcoolique, de l'essuie-tout, du désinfectant.

c. Cas particuliers de certains cours individuels

- Chant : la visière remplace le masque et est obligatoire pour le professeur de chant et ses élèves.
- Harpe : la désinfection de la harpe n'étant pas possible, sous peine d'en abîmer le bois et les cordes, il est entendu que le plus que l'on puisse faire est de respecter les gestes barrières : port du masque et éventuellement de gants et lavage soigné des mains. Les parents d'élèves qui ont peur que cela ne soit pas suffisant n'ont alors pas d'autre possibilité que d'apporter la harpe de leur enfant pour le cours.
- Trompette, clarinette, flûte, saxophone, trombone :
 - les condensats doivent être évacués à l'aide de lingettes mises à disposition puis éliminées dans un réceptacle dédié (ou un sac qui sera ensuite fermé), ou de serviettes dédiées appartenant à l'élève et qu'il/elle ramène et lave à domicile. L'application de gel hydroalcoolique est nécessaire après cette opération ;
 - aucune manipulation des anches, des becs ni des embouchures des élèves par le/la professeur/e n'est autorisée ;
 - les cours sont donnés dans des salles suffisamment grandes pour que les distances soient respectées et dans lesquelles les pupitres sont équipés d'écran de protection en plexiglas.

d. Cours collectifs

- Orchestres et ateliers collectifs : il est nécessaire de respecter la distanciation physique et de porter le masque pour les instruments compatibles.
- Éveil musical :
 - les parents doivent impérativement être à l'heure, afin de limiter les allées et venues du professeur et les risques de contact lors de déplacements ;
 - le professeur désinfecte entre chaque groupe les surfaces communes (tables, chaises...) et aère la salle ;
 - chaque enfant a son propre matériel, rangé dans un petit sac personnel et stocké dans une armoire.
- Atelier Découverte des Instruments : les instruments sont prêtés aux enfants qui repartent avec chez eux. Ils doivent veiller à ce que leurs ami/e/s ne les touchent pas s'ils viennent chez eux.
- FM : Les effectifs ayant été suffisamment réduits, la distanciation physique d'au moins un mètre (ou une place d'écart à table) doit être appliquée dans les salles de classe.
Les élèves désinfectent eux-mêmes à la fin du cours leurs chaise, bureau et pupitre.

Le professeur désinfecte le reste de ce qui a pu être utilisé pendant le cours (claviers, tableau, interrupteurs, poignées de portes,...).

Désinfection du matériel

Remarque : Le nettoyage et la désinfection sont deux notions différentes:

- Nettoyer : enlever, à l'aide de produits ou pas, les résidus, l'humidité et les graisses, et diminuer faiblement la concentration en virus.

- Désinfecter : diminuer d'un facteur élevé la concentration en virus, nécessaire pour les instruments et les accessoires en contact avec les mains et la bouche.

a. Instruments et matériel

- Pupitres, claviers, instruments en plastique : utiliser le désinfectant en spray et l'essuie-tout.
- Instruments en bois et en métal : il faut éviter de mettre les produits désinfectants conseillés (alcool, eau de javel ou désinfectants norme 14476) sur les instruments sans avoir consulté au préalable la liste de compatibilité et les protocoles (disponibles notamment sur le site de la CSFI, *Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale*). En effet, ces différents produits peuvent dissoudre les vernis ou altérer les matières et, lorsque cela est mal pratiqué, donner en plus l'illusion d'une désinfection qui n'est pas complète.

En cas de doutes sur un instrument (si celui-ci a été en contact ou à proximité d'autres personnes par exemple), différentes mesures peuvent être mises en œuvre :

- *la quarantaine* : elle est à privilégier. La durée varie en fonction des surfaces, de la quantité initiale de virus et de l'humidité. Une durée de 6 à 9 jours est fortement recommandée sur la base des connaissances actuelles.

- *le nettoyage* : le fait de frotter avec un chiffon sec l'instrument est un geste usuel qui permet de réduire faiblement la quantité de virus, sans risquer de détériorer les instruments - ce qui ne garantit pas que celui-ci ne soit plus contagieux. Le chiffon doit ensuite soit être imbibé d'alcool à 70 %, lavé à la machine (60°C pendant au moins trente minutes) ou jeté.

b. Partitions

- Il est conseillé de privilégier dans la mesure du possible le matériel numérique.
- Les partitions papier doivent être à usage personnel autant que possible. Elles doivent sinon être autant que possible plastifiées et désinfectées après chaque utilisation.

c. Chaises/tables

Chaque élève prend un temps en fin de cours pour nettoyer les chaises et les tables. Des pulvérisateurs et de l'essuie-tout sont à disposition dans toutes les salles.

Plans de circulation

- Les espaces d'attente et d'accueil doivent être limités au maximum.
- Il est conseillé de privilégier l'autonomie de l'enfant : si l'accompagnement est indispensable, il doit se limiter à un seul accompagnant dans l'enceinte l'établissement.

a. Chevy

Un plan de circulation a été mis en place au sol : l'arrivée se fait par l'entrée principale, afin de favoriser la possibilité d'attendre en dehors de la salle en cas de mauvais temps.

La sortie se fait par l'arrière de la salle de cours.

b. Crozet

Un plan de circulation a également été mis en place au sol, mais l'arrivée se fait par l'arrière du bâtiment, où se trouve le sas permettant lui aussi d'attendre en dehors de la salle en cas de mauvais temps.

La sortie se fait par la porte d'entrée de la salle de cours en face de la salle des fêtes.

c. Echenevex (Chenaille)

- A la Chenaille : Il n'est pas possible de mettre en place un plan de circulation dans les salles utilisées par l'EMCCE. Il faut donc veiller à se croiser le moins possible, et surtout pas sans masque.
- A l'école primaire : (voir les consignes données par l'école primaire)

Désinfection des locaux

De manière systématique, lorsqu'un cas de Covid-19 est survenu au sein de l'école de musique, et plus généralement lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection est effectuée en plus du nettoyage.

a. Chevy

Le sol de la salle de cours sera désinfecté une fois par semaine, selon le planning établi prochainement.

b. Crozet

La municipalité procède à une désinfection régulière des sols.

c. Echenevex (Chenaille)

- A la Chenaille : Les sols des salles Joran, Aleph et Billard sont désinfectés par l'équipe de nettoyage de la municipalité une fois par semaine. Le sol du bureau est désinfecté une fois par semaine par roulement entre les bénévoles du bureau.
- A l'école primaire : (voir le protocole mis en place par la direction de l'école primaire)